

AlphaPlus® 1-Octene

Version 2.18

Date de révision 2025-04-02

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 et au règlement (CE) n° 2020/878

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1****Informations sur le produit**

Nom du produit : AlphaPlus® 1-Octene
Matériel : 1128499, 1117428, 1064097, 1021765, 1015426, 1037082

No.-CENuméro d'enregistrement

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Legal Entity Numéro d'enregistrement
1-Octene	111-66-0 203-893-7	Chevron Phillips Chemical Company LP 01-2119486877-14-0006

1.2**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Relevant Identified Uses Supported : Fabrication
Formulation
Utilisation pour la production de polymères – industriel
Utilisation comme intermédiaire
Utilisation en tant que carburant – industriel
Utilisation en tant que carburant – professionnel

1.3**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Chevron Phillips Chemical Company LP
Normal Alpha Olefins (NAO)
10001 Six Pines Drive
The Woodlands, TX 77380

Local : Chevron Phillips Chemicals International N.V.
Airport Plaza (Stockholm Building)
Leonardo Da Vincilaan 19
1831 Diegem
Belgium

SDS Requests: (800) 852-5530
Responsible Party: Product Safety Group
Email:sds@cpchem.com

1.4**Numéro d'appel d'urgence:**

Santé:
866.442.9628 (Amérique du Nord)

AlphaPlus® 1-Octene

Version 2.18

Date de révision 2025-04-02

1.832.813.4984 (International)

Transport:

CHEMTREC 800.424.9300 ou 703.527.3887(international)

Asie : CHEMWATCH (+612 9186 1132) Chine : 0532 8388 9090

Mexique CHEMTREC 01-800-681-9531 (24h/24)

Amérique du Sud SOS-Cotec Au Brésil : 0800.111.767 Hors du Brésil : +55.19.3467.1600

Argentine : +(54)-1159839431

EUROPE : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Autriche : VIZ +43 1 406 43 43 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Belgique : 070 245 245 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Bulgarie : +359 2 9154 233

Croatie : +3851 2348 342 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Chypre : 1401

République tchèque : Centre d'information toxicologique +420 224 919 293, +420 224 915 402

Danemark : Centre antipoison danois (Giftlinjen) : +45 8212 1212

Estonie : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Finlande : 0800 147 111 09 471 977 (24 h sur 24)

France : Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Allemagne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Grèce : (0030) 2107793777 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Hongrie : +36 80 201 199 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Islande : 543 2222 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Irlande : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Italie : CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON MILAN – Hôpital Niguarda Ca` Grande Tél. +39 02 66101029; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON DE ROME – Polyclinique « Agostino Gemelli », Service de Toxicologie Clinique Tél. +39 06 3054343 ; CENTRE ANTIPOISON DE ROME – Hôpital pour enfants Bambino Gesù Tél. +39 06 68593726 ; CENTRE ANTIPOISON DE ROME – Polyclinique « Umberto I » Tél. +39 06 4997 8000 ; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON FOGGIA – Hôpital Universitaire de Riuniti Tél. +39 0881 732326 ; CENTRE ANTIPOISON DE NAPLES – Hôpital « Antonio Cardarelli » Tél. +39 081 7472870 ; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON FLORENCE – Hôpital Universitaire Careggi Tél. +39 055 7947819; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON PAVIE – IRCCS Fondazione Salvatore Maugeri Tél. +39 0382 24444 ; CENTRE ANTIPOISON DE BERGAME – Hôpital Pape Jean XXIII Tél. 800 883 300 ; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON VÉRONE – Hôpital Universitaire Intégré Tél. 800 011 858;

Lettonie : Service public de la protection civile et de la lutte contre les incendies, numéro de téléphone : 112. Clinique de toxicologie et de septicémie, centre d'information sur les intoxications et les médicaments, Hipokrāta 2, Riga, Lettonie, LV-1038, numéro de téléphone +371 67042473 (24 h sur 24)

Liechtenstein : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Lituanie : +370 (85) 2362052

Luxembourg : (+352) 8002 5500 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Malte : +356 2395 2000

Les Pays-Bas : NVIC : +31 (0)88 755 8000

Norvège : 22 59 13 00 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Pologne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Portugal : Numéro de téléphone du CIAV : +351 800 250 250

Roumanie : +40213183606

Slovaquie : +421 2 5477 4166

Slovénie : Numéro de téléphone : 112

Espagne : Numéro national d'appel d'urgence du Centre antipoison espagnol : +34 91 562 04 20 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Suède : 112 - demandez le centre antipoison

Service responsable : Groupe Sécurité des produits et Toxicologie
 Adresse e-mail : SDS@CPChem.com
 Site Internet : www.CPChem.com

AlphaPlus® 1-Octene

Version 2.18

Date de révision 2025-04-02

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1****Classification de la substance ou du mélange
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Liquides inflammables, Catégorie 2

H225:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Danger par aspiration, Catégorie 1

H304:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H400:

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H410:

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P210

Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P233

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P243

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P310

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P303 + P361 + P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher. NE PAS faire vomir.

P331

Stockage:

P403 + P235

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

AlphaPlus® 1-Octene

Version 2.18

Date de révision 2025-04-02

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 111-66-0 oct-1-ène

Etiquetage supplémentaire:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3**Autres dangers**

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 - 3.2****Substance or Mélange**

Synonymes : Octene-n-1
Octene-1 (C8)
AlphaPlus™ NAO 8
C8H16

Formule moléculaire : C8H16

Composants dangereux

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [wt%]	Conc. spécifiques Limites, facteurs M et équipements automatiques d'essais
1-Octene	111-66-0 203-893-7	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	95 - 100	M [Acute]=1
2-Ethyl-1-Hexene	1632-16-2 216-636-9	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	1 - 5	

AlphaPlus® 1-Octene

Version 2.18

Date de révision 2025-04-02

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1****Description des premiers secours**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Le matériau peut provoquer une pneumonie grave et potentiellement mortelle s'il est ingéré ou vomi.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Ne pas ingérer. Demander immédiatement une assistance médicale en cas d'ingestion. Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Avis aux médecins**

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- Point d'éclair : 13 °C (13 °C)
Méthode: Coupelle fermée, Tag

- Température d'auto-inflammation : 221 °C (221 °C)

5.1**Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre chimique sèche.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit.

AlphaPlus® 1-Octene

Version 2.18

Date de révision 2025-04-02

5.2**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
pendant la lutte contre l'incendie

5.3**Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

Protection contre les incendies et les explosions : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éloigner toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2**Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4**Référence à d'autres rubriques**

Référence à d'autres rubriques : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

AlphaPlus® 1-Octene

Version 2.18

Date de révision 2025-04-02

Aucune évaluation quantitative du risque n'est requise pour la santé humaine.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger : Lors de la manipulation de ce produit, une charge électrostatique peut s'accumuler et créer une situation dangereuse. Pour minimiser ce risque, il pourra être nécessaire, quoique pas obligatoirement suffisant, de relier les équipements à la terre. Examiner toutes les opérations qui présentent le risque de générer une accumulation de charge électrostatique et/ou une atmosphère inflammable (y compris le remplissage des cuves et conteneurs, le remplissage à projection, le nettoyage des réservoirs, l'échantillonnage, le sondage, le remplissage d'une cuve à essence par du carburant diesel, le filtrage, le mélange, l'agitation et les opérations des camions aspirateurs) et utiliser les procédures de précaution appropriées. Pour plus d'informations, se reporter à la norme OSHA 29 CFR 1910.106, « Flammable and Combustible Liquids, National Fire Protection Association (NFPA 77), Recommended Practice on Static Electricity » (liquides, poudres et poussières), et/ou à la pratique recommandée en 2003 par l'American Petroleum Institute (API), « Protection Against Ignitions Arising Out of Static, Lightning, and Stray Currents » (liquides). Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

7.2**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

AlphaPlus® 1-Octene

Version 2.18

Date de révision 2025-04-02

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1****Paramètres de contrôle**

PNEC	:	Eau douce Valeur: 0,012 mg/l
PNEC	:	Eau douce Valeur: 0,012 mg/l
PNEC	:	Eau de mer Valeur: 0,012 mg/l
PNEC	:	Sédiment d'eau douce Valeur: 6,06 mg/kg
PNEC	:	Sédiment marin Valeur: 6,06 mg/kg
PNEC	:	Sol Valeur: 1,25 mg/kg

8.2**Contrôles de l'exposition
Mesures d'ordre technique**

Ventilation adéquate pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites/règles d'exposition. Prendre en compte les dangers potentiels de ce produit (voir la section 2), les limites d'exposition applicables, les activités professionnelles et les autres substances présentes sur le lieu de travail pour concevoir des moyens mécaniques de contrôle et sélectionner l'équipement de protection personnelle. Si les systèmes de contrôle ou les pratiques de travail ne sont pas adéquats pour éviter une exposition à des niveaux nocifs de ce produit, l'équipement de protection personnelle indiqué ci-dessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement, étant donné qu'une protection est généralement fournie pour une durée déterminée ou dans certaines circonstances.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	:	Si la ventilation ou d'autres moyens techniques de contrôle ne sont pas adéquats pour maintenir une teneur en oxygène d'au moins 19,5 % par volume sous pression atmosphérique normale, il peut être approprié de porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air agréé par le NIOSH-USA. Porter un appareil de protection respiratoire agréé par le NIOSH-USA est approprié si une exposition à des niveaux dangereux de matériaux en suspension dans l'air peut survenir, par exemple :. Respirateur purificateur d'air pour les vapeurs organiques. Porter un appareil respiratoire à adduction d'air à pression positive peut être approprié s'il y a un risque de rejet non contrôlé, de formation d'aérosol, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans d'autres circonstances où les appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré ne fourniraient pas une protection adéquate.
-------------------------	---	---

AlphaPlus® 1-Octene

Version 2.18

Date de révision 2025-04-02

- Protection des mains : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. En cas de possible exposition cutanée répétée et/ou prolongée à la substance, porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 et mettre en place des programmes de protection cutanée pour les employés.
- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure. Lunettes de sécurité à protection intégrale.
- Protection de la peau et du corps : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Porter selon besoins: Tenue de protection antistatique ignifuge. Les travailleurs devraient porter des chaussures antistatiques.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- Aucune évaluation quantitative du risque n'est requise pour la santé humaine.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1****Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

- Forme : liquide
 État physique : liquide
 Couleur : clair, incolore
 Odeur : Pas d'information disponible.
 Seuil olfactif : Donnée non disponible

Données de sécurité

- Point d'éclair : 13 °C (13 °C)
 Méthode: Coupelle fermée, Tag
- Limite d'explosivité, inférieure : 0,7 %(V)
- Limite d'explosivité, supérieure : 6,8 %(V)
- Propriétés comburantes : non
- Température d'auto-inflammation : 221 °C (221 °C)
- Formule moléculaire : C8H16

AlphaPlus® 1-Octene

Version 2.18

Date de révision 2025-04-02

Poids moléculaire	: 112,24 g/mol
pH	: Donnée non disponible
Point d'écoulement	: Non applicable
Point de fusion/point de congélation	: -102 °C (-102 °C)
Point/intervalle d'ébullition	: 121 °C (121 °C)
Pression de vapeur	: 1,75 kPa à 20 °C (20 °C)
	: 15,30 kPa à 65 °C (65 °C)
Densité relative	: 0,72 à 15,6 °C (15,6 °C)
Densité	: 719 kg/m ³ à 15 °C (15 °C)
	: 710 kg/m ³ à 20 °C (20 °C)
	: 690 kg/m ³ à 50 °C (50 °C)
Hydrosolubilité	: Soluble dans les solvants d'hydrocarbures ; insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: 0,38 cSt à 40 °C (40 °C)
Densité de vapeur relative	: 3,9 (Air = 1.0)
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Pourcentage de composés volatils	: > 99 %

9.2**Autres informations**

Conductivité	: 2,9 pSm Méthode: ASTM D4308
--------------	----------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1**

Réactivité	: Stable à température et pression ambiantes normales.
-------------------	--

AlphaPlus® 1-Octene

Version 2.18

Date de révision 2025-04-02

10.2

Stabilité chimique : Ce produit est considéré comme stable dans des conditions ambiantes normales et dans les conditions de température et de pression prévues pour la conservation et la manipulation.

10.3**Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Réactions dangereuses: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Information supplémentaire: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Réactions dangereuses: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4

Conditions à éviter : chaleur, étincelles, incendie et agents oxydants.

10.5

Matières à éviter : Peut réagir avec l'oxygène et les agents fortement oxydants tels que les chlorates, les nitrates, les peroxydes, etc.

10.6

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1****Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

1-Octene : DL50: > 10.000 mg/kg
Espèce: Rat
Sex: Mâle et femelle
Méthode: Méthode de la dose fixe

Toxicité aiguë par inhalation

1-Octene : CL50: 40,2 mg/l
Durée d'exposition: 4 HR
Espèce: Rat
Sex: mâle
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée

1-Octene : DL50: > 2.000 mg/kg
Espèce: Lapin

AlphaPlus® 1-Octene

Version 2.18

Date de révision 2025-04-02

Sex: Mâle et femelle
Méthode: OCDE ligne directrice 402

**AlphaPlus® 1-Octene
Irritation de la peau**

: Irritation légère de la peau
Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau.

**AlphaPlus® 1-Octene
Irritation des yeux**

: Pas d'irritation des yeux.
Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

**AlphaPlus® 1-Octene
Sensibilisation**

: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Toxicité à dose répétée

1-Octene

: Espèce: Rat, Mâle et femelle
Sex: Mâle et femelle
Voie d'application: Régime par voie orale
Dose: 0, 100, 500, 1000 mg/kg
Durée d'exposition: 13 wk
Nombre d'expositions: daily
NOEL: 1.000 mg/kg
Méthode: Ligne directrice 408 de l'OCDE
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat, Mâle et femelle
Sex: Mâle et femelle
Voie d'application: Inhalation
Dose: 0, 300, 1000, 3000 ppm
Durée d'exposition: 13 wk
Nombre d'expositions: 6 hrs/d, 5 d/wk
NOEL: 3000 ppm
Méthode: Ligne directrice 413 de l'OCDE
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Génotoxicité in vitro

1-Octene

: Type de Test: Test de Ames
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif

Type de Test: Essai de transformation cellulaire
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo

1-Octene

: Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

AlphaPlus® 1-Octene

Version 2.18

Date de révision 2025-04-02

Toxicité pour la reproduction

1-Octene : Espèce: Rat
 Sex: mâle
 Voie d'application: Régime par voie orale
 Dose: 0, 100, 500, or 1000 mg/kg
 Durée d'exposition: 44 D
 Nombre d'expositions: daily
 Méthode: Ligne directrice 421 de l'OCDE
 NOAEL Parent: 1.000 mg/kg
 NOAEL F1: 1.000 mg/kg

Espèce: Rat
 Sex: femelle
 Voie d'application: Régime par voie orale
 Dose: 0, 100, 500, or 1000 mg/kg
 Durée d'exposition: 41-55 D
 Nombre d'expositions: daily
 Méthode: Ligne directrice 421 de l'OCDE
 NOAEL Parent: 1.000 mg/kg
 NOAEL F1: 1.000 mg/kg

**AlphaPlus® 1-Octene
Toxicité par aspiration**

: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets CMR

1-Octene : Cancérogénicité: Indéterminé
 Mutagénicité: Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.
 Tératogénicité: Indéterminé
 Toxicité pour la reproduction: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

11.2**Informations sur les autres dangers****AlphaPlus® 1-Octene
Information
supplémentaire**

: Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements. Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques. Les solvants risquent de dessécher la peau.

Propriétés perturbant le système endocrinien

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1****Toxicité**

AlphaPlus® 1-Octene

Version 2.18

Date de révision 2025-04-02

Toxicité pour les poissons

1-Octene : CL50: 0,87 mg/l
Durée d'exposition: 96 HR
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

1-Octene : CE50: 1 mg/l
Durée d'exposition: 48 HR
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour les algues

1-Octene : CE50: 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 HR
Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Facteur M

oct-1-ene : M-Factor (Acute Aquat. Tox.) 1

12.2**Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité : Ce matériau devrait être immédiatement biodégradable.

12.3**Potentiel de bioaccumulation**

Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Bioaccumulation

1-Octene : Facteur de bioconcentration (FBC): 1.259
Méthode: Données modélisées QSAR

12.4**Mobilité dans le sol**

Mobilité

1-Octene : Donnée non disponible

12.5**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

AlphaPlus® 1-Octene

Version 2.18

Date de révision 2025-04-02

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7**Autres effets néfastes**

Information écologique supplémentaire : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle., Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.8**Information écologique supplémentaire****Évaluation Ecotoxicologique**

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1****Méthodes de traitement des déchets**

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Utiliser ce matériau conformément à l'usage pour lequel il est destiné ou le recycler si possible. S'il doit être éliminé, il est possible que ce matériau entre dans la catégorie des déchets dangereux dont les critères ont été définis par l'agence EPA (États-Unis) en vertu de la loi RCRA codifiée (40 CFR 261) ou d'autres réglementations des États ou locales. Pour le savoir, il peut être nécessaire de mesurer certaines propriétés physiques et d'analyser certains composants réglementés. Si ce matériau est considéré comme un déchet dangereux, la loi fédérale (États-Unis) exige que son élimination ait lieu dans un établissement habilité à effectuer ce type de traitement.

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes. Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

AlphaPlus® 1-Octene

Version 2.18

Date de révision 2025-04-02

Aucune évaluation quantitative du risque n'est requise pour la santé humaine.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 - 14.7****Informations relatives au transport**

Les descriptions d'expédition indiquées ici concernent le transport en vrac uniquement et ne s'appliquent pas au transport des colis non-vrac (voir la définition réglementaire).

Consulter la réglementation sur les marchandises dangereuses relative aux méthodes et aux quantités spécifiques nationales ou internationales pour obtenir une description supplémentaire (p. ex. : nom ou noms techniques, etc.). Par conséquent, il est possible que les informations décrites ici ne soient pas toujours en accord avec la description relative à l'expédition avec connaissance pour le matériau. Le point d'éclair du matériau peut varier légèrement entre la fiche de données de sécurité et le connaissance.

DOT US (DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS)

UN3295, HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S., 3, II

IMO / IMDG (CODE MARITIME INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES)

UN3295, HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S., 3, II, (13 °C c.c.), POLLUANT MARIN, (1-OCTENE)

IATA (ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL)

UN3295, HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S., 3, II

ADR (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE)

UN3295, HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, II, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (1-OCTENE)

RID (RÈGLEMENTS CONCERNANT LE TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES (EUROPE))

33, UN3295, HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (1-OCTENE)

ADN (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES)

UN3295, HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (1-OCTENE)

Autres informations	: Octene (all isomers), S.T.2, Cat. Y
----------------------------	--

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1**

Numéro de la FDS:100000068580

16/44

AlphaPlus® 1-Octene

Version 2.18

Date de révision 2025-04-02

Règlementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Législation nationale**

Règlement de la Commission européenne (UE) 2020/878 du 18 juin 2020 constituant un amendement au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 3 pollue fortement l'eau

15.2**Évaluation de la sécurité chimique**

Composants : oct-1-ène Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance. 203-893-7

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour: 2003
Facilement inflammable
7b
Quantité 1: 5.000 t
Quantité 2: 50.000 t

: 96/82/EC Mise à jour: 2003
Dangereux pour l'environnement
9a
Quantité 1: 100 t
Quantité 2: 200 t

État actuel de notification

Europe REACH : Ce produit est en totale conformité avec la réglementation REACH 1907/2006/CE.

Suisse CH INV : Listé ou en conformité avec l'inventaire

États-Unis d'Amérique (USA) TSCA : Dans l'inventaire de la TSCA ou conforme à la partie afférente concernant les substances actives

Canada DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Australie AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Japon ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Nouvelle-Zélande NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Corée KECI : Une ou plusieurs substances de ce produit n'ont pas été enregistrées, ni notifiées pour être enregistrées, ni exemptées d'enregistrement par CPCChem, conformément à la réglementation K-REACH. L'importation ou la fabrication de ce produit reste autorisée à condition que l'importateur officiel coréen en ait lui-même notifié la substance.

Taiwan TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

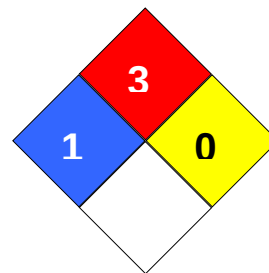
AlphaPlus® 1-Octene

Version 2.18

Date de révision 2025-04-02

RUBRIQUE 16: Autres informations

NFPA Classification : Danger pour la santé: 1
 Risque d'incendie: 3
 Danger de réactivité: 0

**Information supplémentaire**

Numéro FDS patrimonial : PE0017

Les modifications significatives par rapport à l'ancienne version sont mises en évidence dans la marge. Cette version remplace toutes les anciennes versions.

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

signification des abréviations et acronymes utilisés

ACGIH	American Conference of Government	LD50	Dose létale 50 %
AiIC	Inventaire australien des produits chimiques industriels	LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level – Dose minimale ayant un effet indésirable observé
DSL	Liste canadienne intérieure des substances	NFPA	National Fire Protection Agency – Association nationale pour la protection contre l'incendie
NDSL	Liste canadienne extérieure des substances	NIOSH	National Institute of Safety & Health - Institut national pour les questions de santé et de sécurité au travail
CNS	Système nerveux central	NTP	National Toxicology Program – Programme américain de toxicologie
CAS	Chemical Abstract Service Number – Numéro de registre CAS	NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals – Inventaire néo-zélandais des substances chimiques
EC50	Concentration effective (médiane)	NOAEL	No Observable Adverse Effect Level – Dose sans effet indésirable observé
EC50	Concentration effective 50 %	NOEC	No Observed Effect Concentration – Concentration sans effet observable
EGEST	Outil de scénario d'exposition générique de l'EOSCA	OSHA	Occupational Safety & Health Administration - Organisme

AlphaPlus® 1-Octene

Version 2.18

Date de révision 2025-04-02

			administratif chargé des questions de santé et de sécurité au travail
EOSCA	European Oilfield Specialty Chemicals Association (Association européenne des produits chimiques pétroliers spéciaux)	PEL	Permissible Exposure Limit – Limite d'exposition permise
EINECS	European Inventory of Existing Chemical Substances – Inventaire européen des substances chimiques existantes	PICCS	Philippines Inventory of Commercial Chemical Substances – Inventaire philippin des substances chimiques commerciales
MAK	Germany Maximum Concentration Values – Valeurs de concentration maximum en Allemagne	PRNT	Presumed Not Toxic – Présumé non toxique
GHS	Système général harmonisé	RCRA	Resource Conservation Recovery Act – Loi sur la récupération et la conservation des ressources
>=	Supérieur ou égal à	STEL	Limite d'exposition à court terme
IC50	Concentration inhibitrice 50	SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act – Loi sur les amendements et les nouvelles autorisations concernant le Superfonds
IARC	International Agency for Research on Cancer – Centre international de recherche sur le cancer	TLV	Threshold Limit Value – Valeur de seuil limite
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances in China – Inventaire des substances chimiques existantes en Chine	TWA	Moyenne pondérée dans le temps
ENCS	Japan, Inventory of Existing and New Chemical Substances – Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles	TSCA	Toxic Substance Control Act – Loi sur le contrôle des substances toxiques
KECI	Korea, Existing Chemical Inventory – Inventaire coréen des substances chimiques existantes	UVCB	Unknown or Variable Composition, Complex Reaction Products, and Biological Materials – Produits de réactions complexes et matières biologiques à composition inconnue ou variable
<=	Inférieur ou égal à	WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System – Système d'information sur les matériaux dangereux rencontrés sur les lieux de travail
LC50	Concentration létale 50 %	ATE	Estimation de la toxicité aiguë

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

AlphaPlus® 1-Octene

Version 2.18

Date de révision 2025-04-02

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

AlphaPlus® 1-Octene

Version 2.18

Date de révision 2025-04-02

AlphaPlus® 1-Octene

Version 2.18

Date de révision 2025-04-02

Annexe: Scénarios d'exposition**Table des Matières**

Numéro	Titre
ES 1	Fabrication; Utilisations industrielles (SU3).
ES 2	Formulation; Utilisations industrielles (SU3).
ES 3	Utilisation pour la production de polymères – industriel; Utilisations industrielles (SU3).
ES 4	Utilisation comme intermédiaire; Utilisations industrielles (SU3).
ES 5	Utilisation en tant que carburant – industriel; Utilisations industrielles (SU3).
ES 6	Utilisation en tant que carburant – professionnel; Utilisations professionnelles (SU22).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	
AlphaPlus® 1-Octene	
Version 2.18	Date de révision 2025-04-02
ES 1: Fabrication; Utilisations industrielles (SU3).	
1.1. Section titre	
Nom du scénario d'exposition	: Fabrication
Titre succinct structuré	: Fabrication; Utilisations industrielles (SU3).
Substance	: oct-1-ene No.-CE: 203-893-7
Environnement	
CS 1	Fabrication ERC1, ERC4
Travailleur	
CS 2	Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés) PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15
1.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition	
1.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Fabrication de la substance (ERC1) / Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4)	
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Tonnage maximal admissible du site : 1.077.586 kg (MSafe)	
Compartiment critique pour Msafe : Station d'épuration des eaux usées	
Type du rejet	: Rejet continu
Jours d'émissions	: 300
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Le risque provenant de l'exposition de l'environnement est induit par les sédiments d'eau douce. Air - efficacité minimale de 90 % Eau - efficacité minimale de 97,2 %	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	: Éviter le déversement de substances non dissoutes dans les eaux usées ou la récupération dans les eaux usées. Ne pas épandre de boues industrielles sur les sols naturels. Les boues d'épuration devraient être incinérées, confinées ou traitées.
Numéro de la FDS:100000068580	
23/44	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	
AlphaPlus® 1-Octene	
Version 2.18	Date de révision 2025-04-02
Effluent de SEEU	: 2.000 m3/d
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)	
Traitement des déchets	: Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Débit des eaux de surface réceptrices	: 18.000 m3/d
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	: 40
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	: 100
1.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1) / Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2) / Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3) / Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4) / Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)	
Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Forme physique du produit	: Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à température et pression normales
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer. Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .
Numéro de la FDS:100000068580	
24/44	

AlphaPlus® 1-Octene

Version 2.18

Date de révision 2025-04-02

1.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

1.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Fabrication de la substance (ERC1) / Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4)

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Air	0,29 mg/m ³ (EUSES)	
Eau douce	0,00266 mg/l (EUSES)	0,222
Sédiment d'eau douce	0,307 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,116
Eau de mer	0,00106 mg/l (EUSES)	0,089
Sédiment marin	0,123 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,010
Sol	0,0353 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,032

Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition

Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.

Le risque provenant de l'exposition de l'environnement est induit par les sédiments d'eau douce.

1.3.2. Exposition des travailleurs : Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1) / Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2) / Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3) / Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4) / Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

1.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules

AlphaPlus® 1-Octene

Version 2.18

Date de révision 2025-04-02

ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	
AlphaPlus® 1-Octene	
Version 2.18	Date de révision 2025-04-02
ES 2: Formulation; Utilisations industrielles (SU3).	
2.1. Section titre	
Nom du scénario d'exposition	: Formulation
Titre succinct structuré	: Formulation; Utilisations industrielles (SU3).
Substance	: oct-1-ene No.-CE: 203-893-7
Environnement	
CS 1	Formulation ERC2
Travailleur	
CS 2	Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés) PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15
2.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition	
2.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Formulation dans un mélange (ERC2)	
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Tonnage maximal admissible du site : 138.601 kg (MSafe)	
Compartiment critique pour Msafe : Station d'épuration des eaux usées	
Type du rejet	: Rejet continu
Jours d'émissions	: 300
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Le risque provenant de l'exposition de l'environnement est induit par les sols. Air - efficacité minimale de 0 % Eau - efficacité minimale de 97,2 %	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	: Éviter le déversement de substances non dissoutes dans les eaux usées ou la récupération dans les eaux usées. Ne pas épandre de boues industrielles sur les sols naturels. Les boues d'épuration devraient être incinérées, confinées ou
Numéro de la FDS:100000068580	
27/44	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	
AlphaPlus® 1-Octene	
Version 2.18	Date de révision 2025-04-02
Effluent de SEEU	traitées. : 2.000 m3/d
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)	
Traitement des déchets	: Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Débit des eaux de surface réceptrices	: 18.000 m3/d
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	: 10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	: 100
2.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1) / Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2) / Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3) / Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4) / Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5) / Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9) / Pastillage, compression, extrusion, mise en billes, granulation (PROC14) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)	
Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Forme physique du produit	: Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à température et pression normales
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer. Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Numéro de la FDS:100000068580 28/44	

AlphaPlus® 1-Octene

Version 2.18

Date de révision 2025-04-02

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

2.3. Estimation d'exposition et référence à sa source**2.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Formulation dans un mélange (ERC2)**

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Air	0,385 mg/m ³ (EUSES)	
Eau douce	0,00189 mg/l (EUSES)	0,158
Sédiment d'eau douce	0,218 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,083
Eau de mer	0,000189 mg/l (EUSES)	0,016
Sédiment marin	0,0218 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,002
Sol	0,195 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,481

Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition

Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.

Le risque provenant de l'exposition de l'environnement est induit par les sols.

2.3.2. Exposition des travailleurs : Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1) / Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2) / Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3) / Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4) / Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5) / Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9) / Pastillage, compression, extrusion, mise en billes, granulation (PROC14) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

AlphaPlus® 1-Octene

Version 2.18

Date de révision 2025-04-02

2.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	
AlphaPlus® 1-Octene	
Version 2.18	Date de révision 2025-04-02
ES 3: Utilisation pour la production de polymères – industriel; Utilisations industrielles (SU3).	
3.1. Section titre	
Nom du scénario d'exposition	: Utilisation pour la production de polymères – industriel
Titre succinct structuré	: Utilisation pour la production de polymères – industriel; Utilisations industrielles (SU3).
Substance	: oct-1-ene No.-CE: 203-893-7
Environnement	
CS 1	Utilisation pour la production de polymères – industriel ERC4, ERC6c
Travailleur	
CS 2	Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés) PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC14, PROC15
3.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition	
3.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4) / Utilisation d'un monomère dans les processus de polymérisation sur un site industriel (inclusion ou non dans ou à la surface d'un article) (ERC6c)	
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Tonnage maximal admissible du site : 100.704 kg (MSafe)	
Compartment critique pour Msafe : Station d'épuration des eaux usées	
Type du rejet : Rejet continu	
Jours d'émissions : 300	
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Le risque provenant de l'exposition de l'environnement est induit par les sols. Air - efficacité minimale de 80 % Eau - efficacité minimale de 97,2 %	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Numéro de la FDS:100000068580	
31/44	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	
AlphaPlus® 1-Octene	
Version 2.18	Date de révision 2025-04-02
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	: Éviter le déversement de substances non dissoutes dans les eaux usées ou la récupération dans les eaux usées. Ne pas épandre de boues industrielles sur les sols naturels. Les boues d'épuration devraient être incinérées, confinées ou traitées.
Effluent de SEEU	: 2.000 m3/d
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)	
Traitement des déchets	: Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Débit des eaux de surface réceptrices	: 18.000 m3/d
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	: 10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	: 100
3.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes (PROC1) / Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2) / Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3) / Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4) / Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5) / Opérations de calandrage (PROC6) / Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Pastillage, compression, extrusion, mise en billes, granulation (PROC14) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)	
Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Forme physique du produit	: Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à température et pression normales
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une	
Numéro de la FDS:100000068580	32/44

AlphaPlus® 1-Octene

Version 2.18

Date de révision 2025-04-02

formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

3.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

3.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4) / Utilisation d'un monomère dans les processus de polymérisation sur un site industriel (inclusion ou non dans ou à la surface d'un article) (ERC6c)

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Air	0,0346 mg/m ³ (EUSES)	
Eau douce	0,00284 mg/l (EUSES)	0,237
Sédiment d'eau douce	0,327 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,124
Eau de mer	0,000284 µg/l (EUSES)	0,024
Sédiment marin	0,0327 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,003
Sol	0,73 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,662

Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition

Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.
Le risque provenant de l'exposition de l'environnement est induit par les sols.

3.3.2. Exposition des travailleurs : Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1) / Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2) / Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3) / Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4) / Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5) / Opérations de calandrage (PROC6) / Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Pastillage, compression, extrusion, mise en billes, granulation (PROC14) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

AlphaPlus® 1-Octene

Version 2.18

Date de révision 2025-04-02

3.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	
AlphaPlus® 1-Octene	
Version 2.18	Date de révision 2025-04-02
ES 4: Utilisation comme intermédiaire; Utilisations industrielles (SU3).	
4.1. Section titre	
Nom du scénario d'exposition	: Utilisation comme intermédiaire
Titre succinct structuré	: Utilisation comme intermédiaire; Utilisations industrielles (SU3).
Substance	: oct-1-ene No.-CE: 203-893-7
Environnement	
CS 1	Utilisation comme intermédiaire ERC6a
Travailleur	
CS 2	Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés) PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15
4.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition	
4.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation d'un intermédiaire (ERC6a)	
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Tonnage maximal admissible du site : 100.704 kg (MSafe)	
Compartiment critique pour Msafe : Station d'épuration des eaux usées	
Type du rejet	: Rejet continu
Jours d'émissions	: 300
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Le risque provenant de l'exposition de l'environnement est induit par les sols. Air - efficacité minimale de 80 % Eau - efficacité minimale de 97,2 %	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	: Éviter le déversement de substances non dissoutes dans les eaux usées ou la récupération dans les eaux usées. Ne pas épandre de boues industrielles sur les sols naturels. Les boues d'épuration devraient être incinérées, confinées ou traitées.
Effluent de SEEU	: 2.000 m3/d
Numéro de la FDS:100000068580	
35/44	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	
AlphaPlus® 1-Octene	
Version 2.18	Date de révision 2025-04-02
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)	
Traitement des déchets	: Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Débit des eaux de surface réceptrices	: 18.000 m3/d
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	: 10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	: 100
4.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1) / Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2) / Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3) / Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4) / Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)	
Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Forme physique du produit	: Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à température et pression normales
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer. Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .
Numéro de la FDS:100000068580 36/44	

AlphaPlus® 1-Octene

Version 2.18

Date de révision 2025-04-02

4.3. Estimation d'exposition et référence à sa source**4.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation d'un intermédiaire (ERC6a)**

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Air	0,194 mg/m ³ (EUSES)	
Eau douce	0,00142 mg/l (EUSES)	0,118
Sédiment d'eau douce	0,164 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,062
Eau de mer	0,000142 mg/l (EUSES)	0,012
Sédiment marin	0,0164 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,001
Sol	0,365 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,331

Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition

Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.

4.3.2. Exposition des travailleurs : Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1) / Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2) / Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3) / Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4) / Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

4.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	
AlphaPlus® 1-Octene	
Version 2.18	Date de révision 2025-04-02
ES 5: Utilisation en tant que carburant – industriel; Utilisations industrielles (SU3).	
5.1. Section titre	
Nom du scénario d'exposition	: Utilisation en tant que carburant – industriel
Titre succinct structuré	: Utilisation en tant que carburant – industriel; Utilisations industrielles (SU3).
Substance	: oct-1-ene <u>No.-CE:</u> 203-893-7
Environnement	
CS 1	Utilisation en tant que carburant – industriel ERC7
Travailleur	
CS 2	Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés) PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC16
5.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition	
5.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation d'un fluide fonctionnel sur un site industriel (ERC7)	
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Tonnage maximal admissible du site : 297.589 kg (MSafe)	
Compartiment critique pour Msafe : Station d'épuration des eaux usées	
Type du rejet : Rejet continu	
Jours d'émissions : 300	
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Le risque provenant de l'exposition de l'environnement est induit par les sols. Air - efficacité minimale de 95 % Eau - efficacité minimale de 97,2 %	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	: Éviter le déversement de substances non dissoutes dans les eaux usées ou la récupération dans les eaux usées. Ne pas épandre de boues industrielles sur les sols naturels. Les boues d'épuration devraient être incinérées, confinées ou traitées.
Numéro de la FDS:100000068580	
38/44	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	
AlphaPlus® 1-Octene	
Version 2.18	Date de révision 2025-04-02
Effluent de SEEU	: 2.000 m3/d
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)	
Traitement des déchets	: Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Débit des eaux de surface réceptrices	: 18.000 m3/d
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	: 10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	: 100
5.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1) / Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2) / Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3) / Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Utilisation de carburants (PROC16)	
Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Forme physique du produit	: Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à température et pression normales
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer. Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .
Numéro de la FDS:100000068580 39/44	

AlphaPlus® 1-Octene

Version 2.18

Date de révision 2025-04-02

5.3. Estimation d'exposition et référence à sa source**5.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation d'un fluide fonctionnel sur un site industriel (ERC7)**

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Air	0,00603 mg/m ³ (EUSES)	
Eau douce	0,0000501 mg/l (EUSES)	0,004
Sédiment d'eau douce	0,00577 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,002
Eau de mer	0,00502 µg/l (EUSES)	0,000
Sédiment marin	0,000578 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,000
Sol	0,0124 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,011

Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition

Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.

Le risque provenant de l'exposition de l'environnement est induit par les sols.

5.3.2. Exposition des travailleurs : Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1) / Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2) / Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3) / Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Utilisation de carburants (PROC16)

Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

5.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	
AlphaPlus® 1-Octene	
Version 2.18	Date de révision 2025-04-02
ES 6: Utilisation en tant que carburant – professionnel; Utilisations professionnelles (SU22).	
6.1. Section titre	
Nom du scénario d'exposition	: Utilisation en tant que carburant – professionnel
Titre succinct structuré	: Utilisation en tant que carburant – professionnel; Utilisations professionnelles (SU22).
Substance	: oct-1-ene <u>No.-CE:</u> 203-893-7
Environnement	
CS 1	Utilisation en tant que carburant – professionnel ERC9a, ERC9b
Travailleur	
CS 2	Mesures générales applicables à toutes les activités, Mesures générales (irritants cutanés) PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC16
6.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition	
6.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en intérieur) (ERC9a) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en extérieur) (ERC9b)	
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Tonnage maximal admissible du site : 26.157 kg (MSafe)	
Compartiment critique pour Msafe : Station d'épuration des eaux usées	
Type du rejet : Rejet continu	
Jours d'émissions : 300	
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Le risque provenant de l'exposition de l'environnement est induit par les sédiments d'eau douce. Air - efficacité minimale de 0 % Eau - efficacité minimale de 97,2 %	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU : Station municipale de traitement des eaux usées	
Traitement des boues de SEEU : Éviter le déversement de substances non dissoutes dans les eaux usées ou la récupération dans les eaux usées. Ne pas épandre de boues industrielles sur les sols naturels.	
Numéro de la FDS:100000068580	
41/44	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	
AlphaPlus® 1-Octene	
Version 2.18	Date de révision 2025-04-02
Effluent de SEEU	Les boues d'épuration devraient être incinérées, confinées ou traitées. : 2.000 m3/d
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)	
Traitement des déchets	: Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Débit des eaux de surface réceptrices	: 18.000 m3/d
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	: 10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	: 100
6.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1) / Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2) / Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3) / Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Utilisation de carburants (PROC16)	
Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Forme physique du produit	: Liquide, pression de vapeur 0,5 - 10 kPa à température et pression normales
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer. Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Température	: On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-
Numéro de la FDS:100000068580	
42/44	

AlphaPlus® 1-Octene

Version 2.18

Date de révision 2025-04-02

dessus de la température ambiante .

6.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

6.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en intérieur) (ERC9a) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en extérieur) (ERC9b)

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Air	0,00412 mg/m ³ (EUSES)	
Eau douce	0,0000029 mg/l (EUSES)	0,000
Sédiment d'eau douce	0,000336 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,000
Eau de mer	0,0000003 mg/l (EUSES)	0,000
Sédiment marin	0,0000341 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,000
Sol	0,0000399 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,000

Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition

Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.

Le risque provenant de l'exposition de l'environnement est induit par les sédiments d'eau douce.

6.3.2. Exposition des travailleurs : Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1) / Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2) / Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3) / Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Utilisation de carburants (PROC16)

Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition

Il n'est pas exigé d'effectuer une évaluation quantitative des risques pour la santé humaine.

6.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

AlphaPlus® 1-Octene

Version 2.18

Date de révision 2025-04-02

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).